



FORMATION CONTINUE 2024

PRESENTIEL

DROIT DE LA FAMILLE

LA JOURNEE DES ATELIERS EN DROIT DE LA FAMILLE

**Cette journée se déroulera à l'Ordre des avocats de Toulouse
(salle de conférences et salon).**

**Trois ateliers seront proposés (2 le matin et 1 l'après-midi),
indépendants les uns des autres, exclusivement en présentiel.**

ATELIER N°3 PANORAMA DE L'IMMOBILIER DU COUPLE DANS LA SEPARATION ET LE DIVORCE

**Vendredi 17 mai
13h30 - 16h30**

**Raluca LOLEV
Guillaume BARBE
Avocats associés
Barreau de Paris
Cabinet IVOIRE**

**120 € la séance
90 € / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de savoir identifier toutes les situations impliquant des biens immobiliers lors de la séparation du couple, maîtriser les procédures qui y sont liées, du divorce au partage, outre les mesures conservatoires et les PAF, connaître les outils et demandes juridiques possibles de la crise conjugale jusqu'à la détermination du sort des biens.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I. Les questions transversales à tous les modes de détention de l'immobilier du couple.

A) Les mesures provisoires

- Couple marié : jouissance du logement de la famille/prise en charge des dettes
- Couple non marié : jouissance temporaire du bien où résident les enfants mineurs
- SCI : pas de jouissance / convention d'occupation
- La protection issue d'une situation de violences

B) La protection de la famille et mesures conservatoires

- Régime primaire : articles 215 / 217 / 219 / 220 & Communauté 1426 / 1429 du Code civil
- Protection contre la fraude du conjoint ou son caractère nuisible
- Incapacité du conjoint hors d'état de manifester sa volonté

C) Expertise et périmètre

- L'administration de la preuve
- Mesures in futurum : article 145

II. Les solutions spécifiques à chaque mode de détention de l'immobilier du couple

A) Sort des biens communs et indivis

- Régimes de propriété dans le mariage et le PACS
- Liquidation & partage (Procédure TJ : schéma et explications - Options possibles dans la liquidation)
- PAF Procédure et types de PAF (Schéma et explications)

B) Biens détenus par une société : SCI

Gestion / administration
Résolution des situations de blocage

C) Biens propres ou détenus à titre personnel

Prestation compensatoire : attribution d'un bien immobilier ou en démembrement

Moyens pédagogiques :

Cas pratique et conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
05 61 53 58 52